

REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

DECRET N° 100/109 DU 3 JUILLET 2019 PORTANT NOMINATION DES CADRES A LA RADIO TELEVISION NATIONALE DU BURUNDI (RTNB)

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi n° 1/09 du 17 mars 2005 portant Distinction des Fonctions Politiques des Fonctions Techniques ;

Vu la Loi n° 1/08 du 28 avril 2011 portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;

Vu le Décret-loi n° 1/23 du 26 juillet 1988 portant Cadre Organique des Etablissements Publics Burundais ;

Vu le Décret n° 100/072 du 11 avril 1989 portant Modification des Dispositions du Décret n° 100/11 du 11 mars 1986 portant Organisation de la Radio Télévision Nationale du Burundi ;

Vu le Décret n°100/196 du 15 septembre 2016 portant Dispositions Complémentaires de Gouvernance des Etablissements Publics à Caractère Administratif, des Administrations Personnalisées de l'Etat et des Sociétés à Participation Publique ;

Vu le Décret n°100/037 du 19 avril 2018 portant Révision du Décret n°100/125 du 18 septembre 2015 portant Structure, Fonctionnement et Missions du Gouvernement de la République du Burundi ;

Vu le Décret n°100/127 du 29 août 2018 portant Missions et Organisation du Ministère, de la Communication et des Médias ;

Sur proposition du Ministre de la Communication et des Médias ;

DECRETE :

Article 1 : Est nommé Directeur Général de la Radio Télévision Nationale du Burundi « RTNB » :

- **Monsieur Eric NSHIMIRIMANA**

Article 2 : Sont nommés :

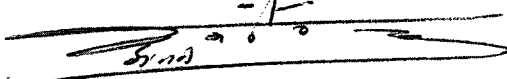
- Directeur Administratif et Financier :
Madame Capitoline NIYONIZIGIYE
- Directeur de la Radio Nationale :
Monsieur Juma NDUWAYO
- Directeur de la Télévision Nationale :
Monsieur Faustin NDAYIZEYE
- Directeur Technique :
Monsieur Gilbert NIYOKINDI

Article 3 : Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

Article 3 : Le Ministre de la Communication et des Médias est chargé de l'exécution du présent décret qui entre en vigueur le jour de sa signature.

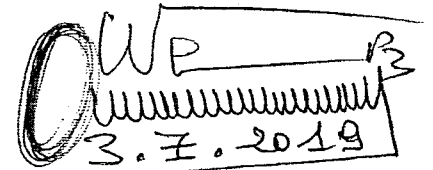
Fait à Bujumbura, le 3 juillet 2019

**PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
LE PREMIER VICE-PRESIDENT DE LA
REPUBLIQUE,**



Gaston SINDIMWO.-

Pierre NKURUNZIZA.-



**LE MINISTRE DE LA COMMUNICATION
ET DES MEDIAS,**

Frédéric NAHMANA.-

